

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

**Date de convocation :**

09 janvier 2020

**Date d'affichage :**

10 janvier 2020

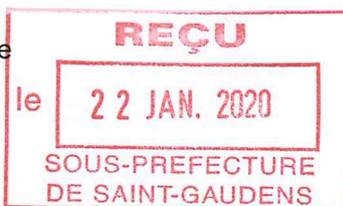
**Objet****Location salle  
des fêtes.**

De la commune BARBAZAN

Séance du 16 janvier 2020 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine  
 Ms DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony  
 Absent : BRUNA Roger

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Mme le Maire de Barbazan expose au conseil municipal que la salle des fêtes est actuellement louée aux habitants de Barbazan pour l'euro symbolique.

L'hiver le chauffage est facturé 15.24€. Une caution de 250€ est demandée.

Madame le Maire souhaite revoir les conditions de location de cette salle des fêtes.

La salle sera louée uniquement aux habitants de Barbazan, et ce, gratuitement.

Le chauffage sera facturé pour un forfait de 20€, d'octobre à avril. Une caution de 250€ sera demandé et un état des lieux sera réalisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention d'utilisation de la salle des fêtes sous les conditions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens, le 20 janvier 2020.

Fait à Barbazan, le 17 janvier 2020.

Le Maire,

